



## FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES



✗ Votre performance est notre métier

# LES PARTICULARITÉS JURIDIQUES ET FISCALES DES COOPÉRATIVES - PERFECTIONNEMENT -

## Objectifs

- > Connaître le statut coopératif et maîtriser les principales spécificités des coopératives agricoles et de leurs unions
- > Approfondir les spécificités fiscales applicables aux coopératives agricoles et à leurs unions

## Programme <sup>1</sup>

### 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE (2X3 HEURES) : LES RÈGLES JURIDIQUES DE BASE DES COOPÉRATIVES

- > Présentation des coopératives
  - Une définition universelle, des valeurs et principes communs à respecter
  - Le poids de la coopération en France
- > L'objet : Définition et limites
  - Opérations pouvant être réalisées à titre principal, notion d'opérations accessoires
    - La dérogation à l'exclusivisme et ses conséquences
- > La spécificité de la relation entre l'associé coopérateur et sa coopérative
  - Les droits et obligations en tant que coopérateur : l'engagement d'activité et ses contreparties, les cas de départ, la procédure de radiation
  - Les droits et obligations en tant qu'associé : la souscription de capital social, le droit de vote et de regard sur la gestion de la coopérative, le droit d'information
- > La rémunération coopérative et les modalités d'affectation du résultat
  - Les éléments constitutifs de la rémunération coopérative
  - Les principales modalités d'affectation du résultat excédentaire, les différentes possibilités de distribution aux associés et leurs limites
    - Les dispositifs permettant d'assurer l'information des associés coopérateurs en termes de rémunération et de distribution
- > Les spécificités de la gouvernance coopérative
  - Le fonctionnement des instances de décision interne de la coopérative :
    - les assemblées générales (les différents types d'assemblées et leur objet, les modalités de convocation et de tenue des assemblées),
    - le conseil d'administration (ses pouvoirs, l'élection des administrateurs, le fonctionnement du conseil d'administration)
  - Les contrôles externes : les missions du HCCA, la Révision coopérative (les différents cas de déclenchement de la révision et les contrôles complémentaires), le contrôle du CAC

### PUBLIC

Collaborateurs **confirmés** en charge du juridique et de la fiscalité en coopérative agricole

### LIEU

A DISTANCE, en inter-coopératives

### DATE & DUREE

2 jours - 14 heures - **4 modules de 3h** :  
> Juridique : 02 juin et 09 juin 2022 de 9h30 à 12h30  
> Fiscalité : 16 juin et 23 juin 2022 de 9h30 à 12h30

### INTERVENANTES

**Muriel TINA**  
Juriste La Coopération Agricole, partenaire Solutions +  
**Cécile FILLETON**  
Fiscaliste La Coopération Agricole, partenaire Solutions +

### PRÉREQUIS

Faire le niveau «Perfectionnement» pas moins d'1 an après le niveau «Initiation»

Envoi des questions, incompréhensions au préalable (2h)

Avoir les modèles de ses statuts à disposition durant la formation

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé didactique  
Exercices d'application  
Supports détaillés envoyés à chaque participant

### MOYENS TECHNIQUES

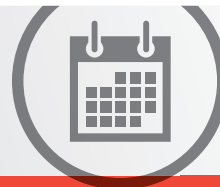
Session de formation à distance (PC, micro, caméra et accès à internet)  
Supports détaillés envoyés aux participants

### COÛT PÉDAGOGIQUE

1200 € HT par personne

### CONTACT COORDINATION ET RELATIONS AVEC LES STAGIAIRES

**Julie LECOQ** Tél : 01 44 17 58 47  
jlecoq@solutionsplus.coop



# FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES - PERFECTIONNEMENT



## Programme (suite)

### 2<sup>ÈME</sup> PARTIE (2X3 HEURES) : LES SPÉCIFICITÉS FISCALES DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET DE LEURS UNIONS

- > Impôt sur les sociétés (IS)
  - Cas particuliers :
    - Produits financiers
    - Revenus locatifs
    - Plus-values de cession d'éléments d'actif :
      - > Biens meubles et immeubles
      - > Valeurs mobilières
      - > Fusions
      - > Réévaluations libres de bilan
  - Précisions relatives à l'intégration fiscale
  - Crédit Impôt Recherche (CIR)
- > Imposition des produits versés par la coopérative à ses adhérents
- > Contribution économique territoriale (CET)
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE)
  - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
  - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)
- > Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
  - Cas particuliers (relais téléphoniques, activité photovoltaïque, location, méthanisation)
  - Cas sectoriels (silos, déshydratation, vin, lait, lin)
  - Exemples de jurisprudence
- > Rappels relatifs à la taxe d'apprentissage
- > Droits d'enregistrement
  - Cas sectoriel (coopératives céréalières)

<sup>1</sup> Informations conformes aux dispositions des articles L.6353-1 et L.6353-3 du code du travail

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Remplissez le bulletin d'inscription et le questionnaire ci-dessous et retournez les à : [jlecocq@solutionsplus.coop](mailto:jlecocq@solutionsplus.coop)

- > Votre **fonction** : .....
- > Votre **ancienneté** dans la coopérative : .....
- > Avez-vous déjà fait du **droit coopératif** ?  oui  non Depuis combien de temps ? .....
- > Avez-vous déjà fait de la **fiscalité** ?  oui  non
- > En **fiscalité**, souhaitez-vous :  connaître les **bases**  avoir un **rappel** des connaissances



### BULLETIN D'INSCRIPTION

RESPONSABLE FORMATION : ..... MAIL : .....

PARTICIPANT : ..... FONCTION : .....

MAIL : ..... ENTREPRISE : .....

ADRESSE : .....

ORGANISME À FACTURER : .....



INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT  
Par Internet : [www.servicescoopdefrance.coop](http://www.servicescoopdefrance.coop)

Par mail : [formation@solutionsplus.coop](mailto:formation@solutionsplus.coop)